

Prisons jurassiennes : un audit pour détecter rapidement les malaises

Didier Spies (UDC)

Depuis des années, le Gouvernement jurassien connaît la situation au niveau des établissements de détention de notre canton. Il avait également engagé une personne pour diriger le projet d'une nouvelle prison. Lors de la dernière législature, l'exécutif cantonal avait répondu à une question écrite que sa volonté était de continuer le projet et que les travaux de gros œuvre étaient prévus pour la prochaine législature.

Aujourd'hui, des rumeurs font état de malaises dans la gestion des prisons. Les nombreuses démissions du personnel de détention et les cas d'épuisement professionnel (burnout) sont probablement des indicateurs assez fiables.

Il est temps de clarifier la situation générale en lien avec la détention dans notre canton. Il s'agit d'avoir des réponses claires concernant le projet d'une nouvelle prison et la gestion actuelle des prisons. Car il est possible qu'il y ait un lien entre les infrastructures actuelles de détentions non satisfaisantes et la gestion. Pour que les personnes concernées puissent retrouver leur lieu de travail, il faut rapidement détecter les problèmes et élaborer des recommandations pour y remédier.

Le Gouvernement jurassien est chargé de mandater un audit indépendant qui devra faire la lumière sur la situation effective et définir les mesures et correctifs éventuels à entreprendre. Le résultat de cet audit sera communiqué au Parlement.

Didier Spies (UDC)

Urgence demandée

Un traitement de l'intervention dans les délais usuels risquerait fort de lui faire perdre toute pertinence, vu la situation actuelle au sein des directions des prisons jurassiennes. De plus, un retour au lieu de travail des personnes en situation d'épuisement professionnel n'est pas réalisable, si les problèmes ne sont pas identifiés rapidement.

Il est donc demandé au Bureau du Parlement, conformément à l'art. 71 du règlement de Parlement, que la motion soit déclarée urgente.

Lors de la séance du Bureau du 31 mars 2022, il a été décidé que cette motion ne sera pas traitée en urgence.

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)

- Alain Koller (UDC)
- Claude Gerber (UDC)

Intervention déposée officiellement le 30 mars 2022

Documents annexés